

Affectation et Inscription au Lycée Bertrand d'Argentré



1- L'affectation : la procédure d'affectation post-3ème **est traitée par le collège d'origine** (public comme privé, même règle) via l'application AFFELNET

Les élèves sont **affectés prioritairement dans le lycée correspondant à leur secteur**. Le secteur est déterminé par le lieu de résidence de l'élève.

Pour pouvoir s'inscrire au lycée, votre enfant doit d'abord être affecté dans notre établissement dans la mesure où le passage en seconde GT a été accordé. L'affectation est accordée par le service de la DIVEL (Division des Élèves) de la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de Rennes.

- **Si vous arrivez d'une autre académie :**

Il faut prendre contact directement auprès de la DIVEL (divel35@ac-rennes.fr)

- **Si vous êtes déjà dans l'académie de Rennes :**

Le collège public comme privé dans lequel se trouve actuellement votre enfant, fait l'interface entre la DIVEL et vous-même au cours de la procédure d'affectation, qui se déroulera entre avril et juin pour la prochaine rentrée. Pour cela l'établissement utilisera soit une procédure numérique (dite TSA) soit une fiche à remplir.

Pour une **affectation dans un lycée autre que votre lycée de secteur**, vous devrez présenter une **demande de dérogation à la DIVEL (document fourni par votre collège d'origine en Ille et Vilaine)**.

Les dérogations sont attribuées selon des critères priorisés ; toutes les informations sont disponibles sur ce lien : <https://www.ac-rennes.fr/l-affectation-en-lycee-public-d-ille-et-vilaine-122151>

2- L'Inscription

Dès le résultat de l'affectation, la liste des élèves affectés sera transmise à notre établissement par les autorités académiques et le dossier d'inscription vous sera envoyé par la poste (remis aux établissements scolaires pour les collèges publics du secteur).

Votre enfant y aura accès dès qu'il aura été affecté dans notre établissement (**approximativement fin juin**).

Ce dossier sera à compléter et à retourner au lycée début juillet pour finaliser l'inscription et selon des modalités qui vous seront communiquées par vos collèges dès que possible. Vous retrouverez toutes les indications sur le site internet du lycée Bertrand d'Argentré dès que les dates officielles seront connues : <https://www.lyceebertrandargentrevitre.ac-rennes.fr>